

# Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle du CDSC 65 du 2 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre,

Le deux mars,

A neuf heures.

Les associés de l'association Comité Départemental de Spéléologie et de Canyon des Hautes-Pyrénées, dont le siège social est à Mairie de Saint-Pé-de-Bigorre (65270), se sont réunis à la salle Ets Clabétès de Saint-Pé-de-Bigorre sur convocation qui leur a été adressée individuellement, par mail, par la Présidente de l'association.

L'assemblée est présidée par Mlle Valérie POITOU, Présidente de l'association.

## **Sont présents :**

M. Thomas BRACCINI, M. Alain DOLE, M. Marc CHANLIAU, M. Patrick DEGOUVE, grands électeurs, élus par le GSHP, lors de son assemblée générale qui a eu lieu le 6 janvier 2024.

M. Laurent RIGOU, M. Ronan BOUVIER, M. Fabien DEVIC, grands électeurs élus par le SNEC

Mme Valérie POITOU, M. Jean Luc LACRAMPE, M. Jean Luc FEYDIT, M. Yann ROBERT, Mme Catherine KATKOFF, M. Alain MASSUYEAU, Mme Valérie CLAVERIE, M. Pierre CLAVERIE, M. Bruno NURISSO, Mme Sandrine DEGOUVE, Mme Geneviève RIGOU, M. Pascal FRANCOIS

Soit un total de 19 associés présents

## **Sont excusés :**

M. Thomas FLORIOT, Mme Edith LAFON, Mme Tiphaine VITTET, M. Regis PAQUET, M. Jean ESQUERRE, M. Etienne PORCEL, M. Jean Noel RUMEAU

La Présidente constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

La présidente rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

- Rappel de la convocation à l'AG annuelle ordinaire 2023 le 2 mars 2024
- Présentation du CDSC et la place du comité dans la Fédération Française de Spéléologie
- Liste des clubs présents dans le département et des individuels
- Activités des clubs et individuels
- Appel de présence des grands électeurs à l'AG, élus par leurs clubs ou par les individuels (seuls votants les résolutions)
- Signature de la feuille d'émargement
- Approbation du P.V. d'AG 2022, le 4 mars 2023
- Bilan 2023 des commissions du CDSC
- Lecture du rapport moral

- Lecture du rapport d'activités
- Lecture du rapport financier
- Compte-rendu du vérificateur aux comptes
- **Vote des différentes résolutions (rapports et affectations au bilan)**
- **Election des membres du Comité directeur pour la période 2024-2028**
- **Election du nouveau Président pour la période 2024-2028**
- **Élection du vérificateur aux comptes**
- **Élection des délégués à l'AG du CSRO et de la FFS**
- Orientations du CDSC 2024 préparées par le Comité directeur sortant
- Calendrier 2024
- Budget (prévisionnel) 2024 préparées par le Comité directeur sortant
- Modification du Règlement intérieur (remboursement et abandons des frais)
- **Vote des résolutions pour 2024 (orientations, calendrier & prévisionnel)**
- Inventaire des matériels

La Présidente dépose sur le bureau les documents suivants :

- les statuts de l'association, le bilan, le compte de résultat ;
- le rapport moral ;
- le rapport d'activités ;
- le rapport financier ;
- le rapport du vérificateur aux comptes ;
- les textes des résolutions soumises au vote de l'assemblée ;
- s'il y a lieu, les pouvoirs des associés représentés ;
- la feuille de présence et d'émargement.

La Présidente déclare que les documents requis ont été proposés aux grands électeurs dès que les différents clubs les ont fait connaître et que ceux-ci ont pu exercer leur droit de communication et d'information dans les conditions prévues par la loi. Les associés lui donnent acte de cette déclaration.

La Présidente donne ensuite lecture des rapports ci-dessus mentionnés.

Personne ne demandant la parole, la Présidente met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour :

## **Première résolution**

L'assemblée, après avoir entendu lecture du rapport moral, l'approuve pour l'exercice clos le 31/12/2023.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des grands électeurs.

## **Deuxième résolution**

L'assemblée, après avoir entendu lecture du rapport d'activités, l'approuve pour l'exercice clos le 31/12/2023.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des grands électeurs.

## Troisième résolution

L'assemblée, après avoir entendu lecture du rapport du vérificateur aux comptes, l'approuve pour l'exercice clos le 31/12/2023.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des grands électeurs.

## Quatrième résolution

L'assemblée, après avoir entendu lecture du rapport financier, approuve les comptes de l'exercice clos le 31/12/2023.

En conséquence, l'assemblée donne quitus aux administrateurs comité directeur pour sa gestion au cours dudit exercice.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des grands électeurs.

## Cinquième résolution

Les associés décident d'affecter les pertes de l'exercice clos le 31/12/2023, et qui se chiffrent à trois trente-deux euros et quarante-quatre centimes, de la manière suivante :

Le déficit sera affecté aux comptes de réserves libres afin de les diminuer.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des grands électeurs.

## Sixième résolution

L'assemblée donne tous pouvoirs à Mlle Valérie Poitou pour effectuer les formalités de publicité afférentes aux décisions ci-dessus adoptées.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des grands électeurs.

---

## Elections

L'assemblée générale ordinaire procède ensuite aux élections des membres du Comité directeur.

Mme POITOU Valérie est élue membre du Comité directeur pour les quatre prochaines années à l'unanimité des administrateurs présents ou représentés.

Mme LAFON Edith est élue membre du Comité directeur pour les quatre prochaines années à l'unanimité des administrateurs présents ou représentés.

Mme KATKOFF Catherine est élue membre du Comité directeur pour les quatre prochaines années à l'unanimité des administrateurs présents ou représentés.

M. CHANLIAU Marc est élu membre du Comité directeur pour les quatre prochaines années à l'unanimité des administrateurs présents ou représentés.

M FEYDIT Jean Luc est élu membre du Comité directeur pour les quatre prochaines années à l'unanimité des administrateurs présents ou représentés.

M. DEVIC Fabien est élu membre du Comité directeur pour les quatre prochaines années à l'unanimité des administrateurs présents ou représentés.

M. BRACCINI Thomas est élu membre du Comité directeur pour les quatre prochaines des administrateurs à la majorité de 7 des administrateurs présents ou représentés.

L'assemblée générale ordinaire procède ensuite à l'élection du Président de l'association.

M. FEYDIT Jean Luc est élu Président pour les quatre prochaines années à l'unanimité des administrateurs présents ou représentés.

L'assemblée générale est suspendue quelques minutes afin de laisser le Comité directeur délibérer et élire son Bureau.

La séance est réouverte par l'annonce de l'élection du nouveau Bureau. Le Comité directeur informe l'assemblée qu'il a élu en son sein Mme KATKOFF Catherine comme Secrétaire et M. CHANLIAU Marc comme Trésorier.

L'assemblée générale ordinaire procède ensuite à l'élection du vérificateur aux comptes.

Aucune personne ne candidate pour ce poste.

L'assemblée générale ordinaire procède ensuite à l'élection des représentants à l'AG régionale du Comité de Spéléologie de la Région Occitanie (CSRO).

M.DEVIC Fabien est élu représentant à l'AG régionale du CSRO pour 2024 à la majorité de 7 voix des administrateurs présents ou représentés.

L'assemblée générale ordinaire procède ensuite à l'élection du représentant à l'AG nationale de la FFS.

M. LACRAMPE Jean Luc est élu représentant à l'AG nationale de la FFS pour 2024 à la majorité de 6 voix des administrateurs présents ou représentés.

---

## **Septième résolution**

L'assemblée, après avoir entendu lecture du rapport d'orientation et du calendrier de l'année 2024 par le Comité directeur, l'approuve pour l'exercice en cours 2024.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des grands électeurs.

## **Huitième résolution**

Pour des questions de calendrier, le Comité directeur informe l'assemblée qu'il ne présente pas de budget à l'assemblée du fait de son renouvellement total lors de cette présente assemblée générale.

L'assemblée demande au nouveau Comité directeur de préparer un budget pour le 15 avril et de le soumettre pour approbation à l'assemblée par mail.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des grands électeurs.

## Neuvième résolution

L'assemblée, après avoir entendu lecture de la modification du Règlement intérieur préparée par le Comité directeur, adopte cette modification.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des grands électeurs.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 12h30.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les membres du Bureau de l'association.

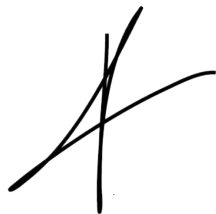
Le 15 mars, le comité directeur s'est réuni afin d'élire les adjoints.

Au 15 Mars 2024, le comité directeur est composé de :

Feydit JL, Président ; Poitou V, Présidente adjointe ; Lafon E, Présidente adjointe ; Katkoff C, Secrétaire ; Braccini Th, Secrétaire adjoint ; Chanliou Marc, Trésorier ; Devic Fabien, Trésorier adjoint

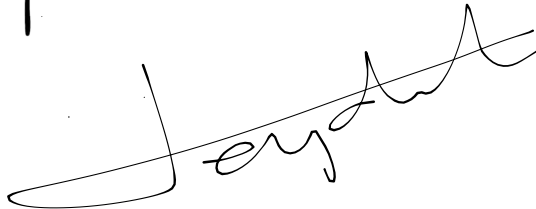
La Présidente de séance,

Mme Poitou Valérie



Le Président,

M. Feydit Jean Luc



La Secrétaire,

Mme Katkoff Catherine



